

DNotI

Deutsches Notarinstitut
Institut Notarial Allemand

PRESENTATION INSTITUT NOTARIAL ALLEMAND (DEUTSCHES NOTARINSTITUT)

(Actualité: 31 juillet 2005)

Activités du DNotI

Le DNotI (Deutsches Notarinstitut - Institut Notarial Allemand) est un **centre scientifique du Conseil Supérieur du Notariat Allemand** (Bundesnotarkammer) dont le siège se trouve à Würzburg. L'institut a été fondé en 1993 dans le but d'améliorer la qualité des prestations de services par les notaires. Le DNotI poursuit des **activités au service de la pratique notariale des différents notaires**: Il a pour objectif de soutenir les notaires en rédigeant pour eux des expertises sur des questions juridiques: Les notaires peuvent s'adresser au DNotI et poser des questions moyennant un formulaire approprié. Ils reçoivent une réponse dans un délai de deux semaines en moyenne, dans les cas urgents même avant. Les expertises couvrent l'entière activité notariale (le droit immobilier, le droit des sociétés, le droit fiscal, le droit de la famille et des successions, le droit particulier des nouveaux Länder ainsi que le droit international privé et étranger), à l'exception des questions concernant la loi sur le notariat et les honoraires des notaires. Ces questions relèvent de la compétence des chambres notariales. Des 440 questions présentées au DNotI au cours de l'année de sa fondation, on est passé à environ 9.000 questions en 2004. Du 1^{er} janvier au 30 juillet 2005, le questions posées au DNotI sont au nombre de 5.211.

Le notaire ayant saisi le DNotI d'une question peut évaluer la réponse sur la base d'un système de points de 1 à 6 (1 représente le meilleur point). En 2005, le résultat moyen de l'évaluation est le suivant: 1,190 pour les réponses fournies et 1,189 pour la rapidité du service. Cela montre le haut degré de satisfaction de la part des notaires par rapport à l'activité du DNotI.

Publications

Le DNotI publie deux fois par mois le **DNotI-Report** envoyé à tous les notaires gratuitement. Il s'agit d'une revue qui résume les nouveautés les plus importantes de la pratique notariale (jurisprudence et études). Le nombre de pages varie entre 8 et 12. Le DNotI-Report est également publié sur Internet: (<http://www.dnoti.de/Archive/rerarch.htm>).

Le site web du DNotI (www.dnoti.de), auquel tout intéressé peut avoir accès, présente une variété d'informations, dont une banque de données de la jurisprudence intéressant les notaires. Sur ce site, on trouve également des liens au droit étranger.

Par ailleurs, le DNotI met à la disposition des notaires un service de consultation par télécopie qui permet l'accès à des projets et propositions de lois ainsi qu'à des études qui ne sont pas publiées dans le DNotI-Report.

Seul les notaires ont accès au site web « **DNotI Online-plus** ». Ce site permet aux notaires de consulter, en particulier, une banque de données contenant une sélection des études/expertises rédigées par le DNotI sur le droit international privé.

En plus, le DNotI est promoteur de différentes publications d'intérêt notarial. Il publie en particulier le « Notarius International », une revue notariale éditée par l'UINL (Union Internationale du Notariat Latin) et traitant les problèmes transfrontaliers auxquels les notaires sont confrontés dans la pratique.

Organisation

Actuellement, le DNotI emploie 15 juristes (dont 2 qui travaillent à temps partiel), 13 collaborateurs non-juristes (dont 4 qui travaillent à temps partiel) et environ 15 étudiants comme collaborateurs à temps partiel. Les employés sont répartis sur cinq départements (1 droit immobilier, 2 droit des sociétés, droit commercial et fiscal, 3 droit international privé et droit privé étranger, 4 droit particulier de la réunification allemande, 5 droit de la famille et droit des successions).

Bibliothèque et banque de données

Le DNotI possède une bibliothèque qui compte environ 27.000 volumes. A part cela, les employés consultent 225 revues dont les articles d'intérêt notarial sont signalés dans le DNotI-Report. Les réponses aux questions posées par les notaires sont insérées dans une banque de données à cet effet.

Contacts avec la pratique et le monde scientifique-académique

Le DNotI coopère avec des notaires experts dans des secteurs particuliers pour répondre aux questions particulièrement difficiles. Il leur transmet environ 10 questions par mois. De cette manière, le DNotI peut contrôler les expertises particulièrement importantes.

En 1996, a été instituée une commission scientifique (« Wissenschaftlicher Beirat ») censée assister le DNotI. Elle est composée de groupes de travail spécialisés et formés par des professeurs, des collaborateurs des différents ministères, des juges et des notaires.

Deutsches Notarinstitut (DNotI)
- un organisme du Conseil Fédéral du Notariat Allemand (Bundesnotarkammer) -
Gerberstraße 19 • D-97070 Würzburg • Allemagne
Téléphone (+49) (931) 355-760 • Fax (+49) (931) 35576-225
e-mail: dnoti@dnoti.de • Internet: www.dnoti.de